

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 25 MARS 2013
DELIBERATION N°2013-26

OBJET : Election du médiateur de l'Université.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

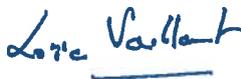
Vu la délibération du 8 mars 2010 créant la fonction de médiateur de l'Université,

ELIT

à l'unanimité Madame Marie-Claire Trollé comme médiateur de l'Université.

Fait à Tours, le 26 mars 2013

Le Président,



Loïc VAILLANT